

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 10 juillet 2015
(convocation du 3 juillet 2015)

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, M. RAUTUREAU Benoît, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11 h 20
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 10 h 50
M. MAMERE Noel à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 12 h 30
M. PUJOL Patrick à M. CAZABONNE Alain
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 12h30
M. DUCHENE Michel à Mme WALRYCK Anne
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique
M. AOUZERATE Erick à M. BOBET Patrick à partir de 13h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kevin à partir de 10h40
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 13h10
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal de 9h45 à 10h45
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
M. BOUTEYRE Jacques à M. MANGON Jacques
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard
Mme CALMELS Virginie à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h20
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h
Mme COLLET Brigitte à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 13h15
M. DAVID Jean-Louis à Mme CUNY Emmanuelle
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Yohan jusqu'à 10h10

M. DELAUX Stéphan à Mme FRONZES Magali à partir de 12h50
Mme DESSERTINE Laurence à M. ALCALA Dominique
M. FELTESSE Vincent à M. TURON Jean-Pierre
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. HICKEL Daniel à Mme ROUX-LABAT Karine
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 13h10
M. LAMAISON Serge à M. VERNEJOUL Michel
Mme LAPLACE Frédérique à M. FETOUEH Marik à partir de 11h
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h50
M. LOTHaire Pierre à Mme BERNARD Maribel
Mme LOUNICI Zeineb à Mme IRIART Dominique
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard
Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à M. GARRIGUES Guillaume
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h
M. ROBERT Fabien à M. RAUTUREAU Benoît à partir de 12h50
Mme THIEBAULT Gladys à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie
Mme TOUTON Elisabeth à Mme VILLANOVE Marie-Hélène à partir de 12 h 20

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association Atelier remuménage - Programme d'actions 2015 - Subvention -
Convention - Décision - Autorisation**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association Atelier remuménage, fondée en 2001, propose des services dans le domaine du logement à des personnes ayant de faibles ressources sur le département de la Gironde. Cette association a contractualisé avec Bordeaux Métropole depuis 2012 pour un soutien au développement de ses activités, car bien que la structure soit basée sur Libourne, une part importante des personnes qu'elle prend en charge se situe sur le territoire de la Métropole et elle est la seule à y proposer ce type de service spécifique.

Présentation des activités de l'association Atelier remuménage

L'association propose un service d'accompagnement au déménagement pour les personnes défavorisées. Elle a pour objectif de proposer un accompagnement aux familles (accueil, information sur les aides financières et guide pratique pour organiser leur déménagement), suivi d'une aide au déménagement sur le terrain. Le nombre approximatif de bénéficiaires est de 500 personnes.

Les tarifs sont adaptés à la situation familiale et aux ressources de la famille déménagée. L'ensemble de ces prestations s'adresse aux personnes avec des revenus modestes, aux populations en situation de précarité, d'instabilité, n'ayant pas les moyens de s'adresser à une entreprise classique de déménagement, ni à des réseaux amicaux et/ou familiaux. L'association est la seule structure du département de la Gironde à proposer un service d'accompagnement au déménagement pour les personnes défavorisées.

Pour accomplir ses missions l'association travaille en lien avec des bailleurs sociaux tels que Logévie, Mésolia habitat, Domofrance, la Société nationale immobilière (SNI), et la Société anonyme Coligny.

La structure associative est animée par 380 adhérents et 10 bénévoles. L'équipe opérationnelle est constituée de 12 salariés permanents en 2015 soit 10 équivalents temps plein (ETP), avec 3 contrats à durée indéterminée (CDI) à 35h, 1 contrat à durée indéterminée (CDI) à 28 heures, 1 contrat à durée déterminée à 8 heures par semaine, 2 emplois d'avenir à 35 h en contrats à durée déterminée, 1 contrat unique d'insertion à 26h et 3 contrats à durée déterminée d'insertion à 26h, qui assurent le fonctionnement et le développement de l'association. Pour les besoins ponctuels de personnel, l'association fait appel à la plateforme Allo services Bordeaux.

Bilan de l'action de l'Atelier remuménage en 2014

En douze ans d'activité, l'association a réalisé 5 243 prestations sur le département de la Gironde et sur les départements limitrophes.

Au 31 décembre 2014, l'association a répondu à 547 demandes de renseignements et a réalisé 382 déménagements. Cette offre a été déployée au deux tiers en faveur de personnes en situation de précarité et à un tiers en direction de bailleurs sociaux et d'associations partenaires sur le territoire de Bordeaux Métropole. 10 interventions ont été réalisées pour des organismes et 372 pour des particuliers. 79 prestations complémentaires ont été effectuées telles que démontage, remontage de meubles, emballage.

Le public bénéficiaire est essentiellement constitué de 65 % de personnes sans emploi, 19 % de salariés, 16 % de personnes retraitées.

62 % sont des personnes seules avec pour 38 % d'entre elles des enfants à charges.

65 % des personnes sont bénéficiaires des minima sociaux dont 22 % du revenu de solidarité active (RSA), les montants des ressources sont globalement très bas.

La majorité des interventions est réalisée sur le territoire de l'agglomération bordelaise et l'arrondissement de Libourne.

La structure a poursuivi son modèle économique basé sur la rentabilité de chaque déménagement réalisé, avec une prestation facturée en moyenne 408 € l'unité, comprenant des prises en charge cumulées sur chaque déménagement par le Fonds Solidarité pour le Logement, par la ville de départ du bénéficiaire, par le bénéficiaire (responsabilisation via une participation généralement faible), par le conseil départemental de Gironde et par la caisse d'allocations familiales.

La prise en charge par Bordeaux Métropole sur chaque déménagement à travers sa subvention annuelle est estimée à 27 € par unité pour les interventions de déménagement sur les communes de la Métropole.

Perspectives d'actions de l'Atelier remuménage pour 2015

Après une réflexion et des études d'opportunité menées en 2013 pour un changement de statut de l'association en structure de l'insertion par l'activité économique (SIAE), le choix s'est porté sur la construction d'un Atelier chantier d'insertion (ACI) dans le but de faire évoluer pleinement l'activité de l'Atelier remuménage dans l'insertion professionnelle et son utilité sociale, de mobiliser plus de compétences en faveur des personnes en insertion, de pouvoir répondre à terme à des marchés publics avec clauses d'insertion, de stabiliser les contributions des financeurs de la structure dans le temps. Pour cela, Atelier remuménage a préparé un dossier de demande d'agrément IAE, déposé auprès des services de l'Etat.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'association bénéficie d'un agrément Atelier chantier d'insertion (ACI) qui reconnaît son activité principale en faveur de l'insertion sociale et de la formation professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. Une accompagnatrice socio-professionnelle a été recrutée en février 2015.

Elle a pour objectif en 2015 de faire évoluer l'association en conservant ses valeurs pour l'insertion professionnelle et son utilité sociale. L'atelier chantier d'insertion organisera le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de ses salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable.

L'ACI aura également pour vocation de contribuer au développement local en partenariat avec les collectivités locales, les bailleurs sociaux et partenaires économiques du territoire. Elle souhaite mobiliser plus de compétences sur le volet insertion des personnes en situation de précarité, pouvoir répondre aux marchés à clauses d'insertion lui garantissant un niveau de commandes et de stabilité des financements de l'association qui participeront au démarrage du projet et à la réalisation d'investissements matériels.

Budget prévisionnel de l'association pour 2015

Bordeaux Métropole est sollicitée au titre de participation au développement des activités de l'association Atelier remuménage, à hauteur de 7 680 € en 2015 (9 600 € en 2014).

Le budget prévisionnel pour l'année 2015 est estimé à 350 331 € TTC détaillé comme suit :

Dépenses	Montant € TTC	Recettes	Montant € TTC	%
Achats	10 600	Ventes de produits	190 000	
Services extérieurs				
Locations	6 000	Subventions d'exploitation		
Entretien réparations	9 000	Conseil départemental	16 000	4,56 %
Assurances	5 000			
Autres services extérieurs				
Rémunérations et honoraires	13 026	Conseil départemental revenu de solidarité active (RSA)	6 800	1,94 %
Publicité	4 500	Conseil départemental (aide au démarrage)	10 000	2,85 %
Déplacements	2 000			
Carburants	9 000			
Paniers repas	8 500			
Frais postaux telecom	4 500			
Services bancaires	500			
Divers	500			
Impôts et taxes	4 450	Conseil régional (aide au démarrage)	20 000	5,70 %
Charges de personnel	256 055	Mairie Bordeaux	12 000	3,42 %
Autres charges de gestion courante	4 000	Bordeaux Métropole	7 680	2,19 %
Charges financières	200	Autres communes	7 000	1,99 %
Charges exceptionnelles	2 000	Autres produits de gestion courante	73 500	
Dotation amortissements	10 500	Reprise sur amortissement	3 701	
		Reprise sur provision et transfert de charges	3 650	
TOTAL	350 331	TOTAL	350 331	

Cette participation de 7 680 € de Bordeaux Métropole, correspondant à 2,19 % du budget global 2015 du programme de l'association Atelier remuménage, est inscrite au budget principal 2015 de Bordeaux Métropole. Elle est en dégressivité de 20% par rapport au financement de Bordeaux Métropole en 2014, qui était de 9 600 € annuel avec un budget prévisionnel de 326 700 € (2.93 %).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le projet présenté par l'association Atelier remuménage est d'une utilité sociale avérée et entre dans le champ du soutien de Bordeaux Métropole au développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire,

DECIDE

Article 1 : L'attribution d'une subvention de 7 680 € à l'association Atelier remuménage au titre de participation pour la pérennisation de son activité en 2015,

Article 2 : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est habilité à signer la convention ci-annexée, contenant les conditions de règlement de la subvention,

Article 3 : le règlement de la subvention précitée sera imputée sur le budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574, fonction 90.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. DELLU ne participe pas au vote

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 juillet 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
La Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 AOÛT 2015

PUBLIÉ LE : 6 AOÛT 2015

Mme. CHRISTINE BOST